

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental et maternel libre subventionné ;
- Aux Chefs des établissements de l'Enseignement fondamental et maternel organisé et subventionné par la Communauté française ;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- A la Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement.

Pour Information :

- Aux Membres du service d'Inspection de l'Enseignement fondamental ordinaire ;
- Aux syndicats du personnel enseignant ;
- Aux Associations de Parents.

Circulaire n°00986..... du ...25.../...10.../...2004.....

LIS-NOUS UNE HISTOIRE

Une action intergénérationnelle en faveur de la lecture

La maîtrise de la langue française est un des objectifs prioritaires de l'enseignement fondamental. Or, tant le rapport PISA qu'une série d'indicateurs et d'analyses révèlent que l'objectif prioritaire de maîtrise de la langue française par tous est loin d'être atteint.

Source de plaisir, de découvertes mais aussi de compréhension du monde, la lecture est une compétence clef à construire et à développer tout au long de la scolarité. L'enjeu est d'autant plus important que, lorsque cette compétence n'est pas maîtrisée, l'échec scolaire grimpe en flèche.

Consciente de cet enjeu, la Communauté française a lancé diverses initiatives, qu'il s'agisse de la création de coins lecture dans les consultations O.N.E., des synergies entre les écoles et les bibliothèques (3ème primaire) ou encore de l'introduction de la presse écrite dans les classes de 6ème primaire (« Ouvrir mon quotidien »), toutes ces actions poursuivant un seul et même objectif: donner aux jeunes le goût de la lecture.

A cette liste déjà longue, vient aujourd'hui s'ajouter l'opération « Lis-nous une histoire », une nouvelle action menée par la Cellule Culture- Enseignement du Ministère de la Communauté française, et coordonnée par La Ligue des Famille, en collaboration avec Madame Vienne, Ministre de la Santé et de l'Action sociale du Gouvernement wallon.

Suite page 2/...

De quoi s'agit-il ? :

Chacune des 2.822 écoles maternelles implantées en Communauté française aura, si elle le souhaite, la possibilité d'accueillir des personnes du 3^{ème} âge afin qu'ils lisent des histoires aux petits.

Cette action permettra de rencontrer deux objectifs prioritaires:

1) un objectif éducatif et culturel : donner à chacun des 161.000 élèves des classes maternelles le goût et le plaisir de lire, tout en promouvant la littérature de jeunesse de qualité auprès des enfants.

2) un objectif d'échange intergénérationnel qui devrait favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des personnes du 3^{ème} âge.

Pratiquement, comment ça fonctionne ?

Sur simple demande de la communauté éducative et en cohérence avec le projet et les pratiques pédagogiques de chaque école, des bénévoles pourront offrir dès le mois d'octobre 2004 une partie de leur temps libre aux enfants des écoles maternelles pour stimuler leur envie de lire et favoriser leur approche de la littérature.

Les bénévoles dispenseront une lecture active d'ouvrages soigneusement sélectionnés par leurs soins en concertation avec l'équipe pédagogique.

Des séances de lecture seront organisées en petits groupes ou classes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Les interventions se feront de manière souple : en temps scolaire ou périscolaire, c'est-à-dire pendant le temps de midi ou durant les temps d'accueil. Tout aussi souple sera la fréquence des interventions, puisqu'elle sera modulée en fonction des attentes des écoles et des lecteurs bénévoles.

La formation, l'encadrement et le suivi des bénévoles sera assuré par des associations disposant déjà d'une grande expérience en la matière : Abracadabus, Ages et Transmissions, Contalyre, Générations solidaires, La Gerbe amo, La Gerbe mémoire vivante, Saparlipapotte, etc.

Une charte de l'école et une charte du bénévole permettront à chacun de connaître précisément le cadre dans lequel il travaillera.

Ecole : à qui s'adresser ?

La coordination de toute cette action est confiée à La Ligue des Familles. La mission essentielle qui lui est dévolue est, d'une part, de tenir à jour une liste d'écoles souhaitant bénéficier de cette action, et, d'autre part, de traiter les candidatures déposées par les bénévoles.

Les écoles qui souhaitent organiser l'opération « Lis-nous une histoire » peuvent se faire connaître dès aujourd'hui auprès de la Ligue des Familles en téléphonant à Christel Hartz au

02/507.72.64. Celle-ci les mettra en relation avec l'une ou l'autre asbl opérant dans la zone d'implantation de l'école. Si le bénévole est isolé, il sera mis en contact directement avec une école de sa région de résidence.

Le contact se poursuivra entre l'association et la Ligue pour assurer le suivi du bénévole.

Pour toute information complémentaire :

La Ligue des Familles

Christel Hartz

Rue du Trône 127 à 1050 Bruxelles

T/ 02.507.72.64

courriel : c.hartz@liguedesfamilles.be

Site Internet: <http://www.lisnousnehistoire.be>

Cellule Culture- Enseignement

Ministère de la Communauté française

T/ 02.413.23.54

Des outils existent pour choisir des lectures adaptées à l'âge des enfants. On peut se référer à des listes de livres établies par des bibliothécaires ou des libraires spécialisés. A titre informatif, la liste de livres « Quilalu, 150 livres qui donnent envie d'en lire d'autres » est disponible sur demande à Christel Hartz.

La Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Marie Arena

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la jeunesse

Fadila Laanan

La Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

Catherine Fonck